

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.2023	31.12.2022
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
+ Intérêts et produits assimilés	2.4	259 386	64 539
- Intérêts et charges assimilés	2.4	-181 487	-24 983
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilés	2.4	278	507
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	2.4	0	-302
+ Revenus des titres à revenu variable	2.1	54 007	49 631
+ Commissions (Produits)	2.4	145 276	147 917
- Commissions (Charges)	2.4	-11 194	-8 273
+ Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	2.1	38 564	8 620
+ Gains sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.1	74	64
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.2	1 537	3 280
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.2	-88	-108
+/- PRODUIT NET BANCAIRE		306 354	240 892
- Charges générales d'exploitation	4	-200 722	-171 692
- Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	-3 801	-3 242
+/- RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		101 831	65 958
+/- Coût du risque	2.5	1 308	1 481
+/- RESULTAT D'EXPLOITATION		103 138	67 439
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	7.1	41 592	-14
+/- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		144 731	67 425
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôt sur les bénéfices	5	-16 351	-1 689
+/- RESULTAT NET		128 380	65 736

Bilan – Actif

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Caisses, Banques Centrales, CCP		3 305 281	2 102 331
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0	0
Créances sur les établissements de crédit	2.3	1 433 891	639 571
Opérations avec la clientèle	2.3	2 200 895	2 458 600
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	1 475 721	1 199 907
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	393 228	483 475
Participations et activité de portefeuille	2.1	2 080	2 042
Parts dans les entreprises liées	2.1	106 994	110 322
Crédit bail et Locations avec option d'achat	2.3	0	0
Immobilisations incorporelles	7.1	66 596	66 443
Immobilisations corporelles	7.1	14 344	14 467
Autres actifs	3.1	163 892	73 401
Comptes de régularisation	3.1	29 851	25 009
Total de l'actif		9 192 773	7 175 567

Bilan – Passif

(En milliers d'euros)

Passif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Caisses, Banques Centrales, CCP		4 646	1 188
Dettes envers les établissements de crédit	2.3	3 002 701	996 251
Opérations avec la clientèle	2.3	5 352 575	5 473 768
Dettes représentées par un titre	2.3	148 157	41 724
Autres passifs	3.1	177 718	168 996
Comptes de régularisation	3.1	43 877	32 970
Provisions	2.5	4 159	4 405
Dettes subordonnées	6	0	60 033
Capitaux propres (hors FRBG)			
Capital souscrit	6	40 586	40 586
Primes liées au capital	6	281 040	281 040
Réserves	6	528	528
Résultat de l'exercice	6	128 380	65 736
Report à Nouveau	6	8 405	8 342
Total du passif		9 192 773	7 175 567

ROTHSCHILD MARTIN MAUREL

Société anonyme au capital de 40 585 639 €
Siège social : 29, avenue de Messine - 75008 Paris
323 317 032 RCS Paris
(la « Société »)

EXTRAIT

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mars 2024

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre à quinze heures, les actionnaires de la société **Rothschild Martin Maurel** se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social sur convocation du Conseil d'administration.

Le bureau est constitué de Madame Lucie Maurel Aubert, qui est désignée à la présidence de l'Assemblée et de Madame Céline de Oliva qui est désignée en qualité de Secrétaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale a été convoquée par courrier électronique en date du 13 mars 2024 conformément à l'article 17 des statuts et que le courrier électronique comprenait en pièce jointe l'ensemble des documents nécessaires à l'information des actionnaires.

Etaient présents ou représentés :

- Rothschild & Co Wealth & Asset Management SAS, actionnaire détenteur de 1 626 600 actions, représentée par son Président Monsieur François Pérol,
- Rothschild & Co SCA, actionnaire détenteur de 137 993 actions, représentée par son Gérant Rothschild & Co Gestion SAS, représentée par son Président Monsieur Alexandre de Rothschild.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du Bureau, permet de constater que tous les actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 1 764 593 actions sur les 1 764 593 actions composant le capital social. En conséquence, les Membres du Bureau constatent que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les décisions à caractère ordinaire et extraordinaire conformément aux articles 16.1 et 16.2 des statuts.

Les membres du bureau constatent par ailleurs que le cabinet Cailliau Dedouit & Associés et le cabinet KPMG SA, Commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

[...]

Première résolution

(Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et quitus aux membres du Conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité définies à l'article 16.1 des statuts relatif aux assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Société.

Elle approuve également les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports ainsi que le rapport du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Conseil d'administration quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité définies à l'article 16.1 des statuts relatif aux assemblées générales ordinaires, décide de procéder à la répartition du résultat de la façon suivante :

Tableau 1. Affectation du résultat de l'exercice 2023 (sous forme SCS)

En €

Résultat de l'exercice	45 804 190,4€
Report à nouveau antérieur	8 405 445,86€
Bénéfice distribuable	54 209 636,29€
Affectation :	
Part des commandités :	44 357 434,49€
- Part précipitaire	17 262 727,56€
- Rémunération des apports	27 094 706,93€
Part des commanditaires :	9 852 201,80€
- Dividendes (10,48€ par part)	1 446 166,64€
- Report à nouveau	8 406 035,16€
Total	54 209 636,29€

Tableau 2. Affectation du résultat de l'exercice 2023 (sous forme SA)

En €

Résultat de l'exercice	82 576 014,27€
Report à nouveau antérieur	8 406 035,16€
Affectation à la réserve légale	(4 058 563,90)
Bénéfice distribuable	86 923 485,53€
Affectation :	
- Dividendes (15,36 € par action)	27 104 148,48€
- Réserve	41 410 525,50€
- Report à nouveau	18 408 811,52€
Total	86 923 485,53€

L'intégralité du dividende versé au titre de l'exercice 2023 aux actionnaires qui sont exclusivement des personnes morales, soit la somme de 72 907 749,60 euros, ne serait pas éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158, 3, 2° du Code général des impôts.

La somme de 18 408 811,52 euros serait portée en report à nouveau.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 27 mars 2024.

Au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués aux associés commanditaires ont été respectivement de :

Tableau 2. Dividendes distribués aux associés commanditaires au titre des trois exercices précédents

En €	2020	2021	2022
Dividende net par part	21,00 €	34,00 €	19,00 €
Dividende net global	2 897 853 €	4 691 762,00 €	2 621 867,00 €
Dividende net global versé aux associés personnes morales non éligible à l'abattement prévu à l'article 158.3 2° du Code général des impôts	2 897 853 €	4 691 762,00 €	2 621 867, 00 €
Dividende net global versé aux associés personnes physiques éligible à l'abattement prévu à l'article 158.3 2° du Code général des impôts	Néant	Néant	Néant

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original

DocuSigned by:

564E276D72EA4F7...



CAILLIAU DEDOUT *et Associés*

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES
19, rue Clément Marot
75008 Paris
France

Rothschild Martin Maurel S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Rothschild Martin Maurel S.A.
29, avenue de Messine - 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 19, rue Clément Marot
75008 Paris
722 012 051 R.C.S. Paris



CAILLIAU DEDOUT *et Associés*

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES
19, rue Clément Marot
75008 Paris
France

Rothschild Martin Maurel S.A.

29, avenue de Messine - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Rothschild Martin Maurel S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Rothschild Martin Maurel S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Justification des appréciations - Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciations individuelles des prêts et créances douteuses sur la clientèle

Risque identifié

La banque Rothschild Martin Maurel S.A. enregistre des prêts et créances sur la clientèle pour un montant net de 2 200,9 millions d'euros, et constate des dépréciations pour créances douteuses pour un montant de 17,1 millions d'euros.

Les prêts et créances à la clientèle sont comptabilisés au coût amorti en tenant compte des indications objectives de pertes de valeur et de leur incidence sur les flux de trésorerie futurs attendus via l'enregistrement d'une dépréciation. Lorsqu'une telle perte individuelle a été encourue, le montant de la dépréciation est mesuré par différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs attendus tenant compte de la valeur des garanties.

La méthodologie et les hypothèses adoptées pour évaluer à la fois le montant et l'occurrence des flux de trésorerie futurs attendus nécessitent l'exercice du jugement de la direction de la banque. Pour ce motif, et eu égard à l'importance relative de ces financements dans le bilan de la banque, nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations individuelles des créances douteuses sur la clientèle est un point clé de l'audit des comptes annuels.

Les informations sur les dépréciations des prêts et créances sur la clientèle sont présentées en notes 2.3 « Prêts et créances » et 2.5 « Dépréciations et provisions » de l'Annexe aux comptes annuels.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la Direction pour identifier les créances douteuses et évaluer le montant des dépréciations individuelles enregistrées. Pour ce faire, nous avons :

Rothschild Martin Maurel S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la banque pour évaluer ces dépréciations ;
- conduit des entretiens avec les personnes en charge du suivi des risques et du recouvrement des créances douteuses ;
- testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- apprécié la conformité des règles de déclassement en douteux et vérifié leur application.

Nous avons également mis en œuvre des procédures substantives, afin d'apprécier la qualité et la pertinence des données et des hypothèses retenues par la Direction pour calculer le montant des dépréciations individuelles sur les dossiers de crédit présentant un risque avéré de non-recouvrement. Nous avons :

- testé, sur la base d'un échantillon de dossiers douteux, les données et les hypothèses utilisées par la Direction pour la détermination des flux futurs estimés ;
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs de dépréciation.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes 2.3 et 2.5 de l'Annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires****Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rothschild Martin Maurel S.A. par l'assemblée générale du 29 septembre 2005 pour le cabinet KPMG SA et du 25 septembre 2003 pour le cabinet Cailliau Dedout et Associés.

Au 31 décembre 2023, KPMG S.A. était dans la 19^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedout et Associés dans la 21^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'administration

Nous remettons au Conseil d'administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes

CAILLIAU DEDOUT *et Associés*

annuels de l'exercice. Ces risques constituent, de ce fait, les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 11 mars 2024
KPMG S.A.

DocuSigned by:

C894E08D69014E7...

Jean-François Dandé
Associé

Paris, le 11 mars 2024
CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES

DocuSigned by:

651E6E8940724F3...

Jean-Jacques Dedout
Associé

COMPTES ANNUELS

ROTHSCHILD MARTIN MAUREL SA

EXERCICE 2023

ANNEXE

TABLE DES MATIERES

Bilan – Actif	3
Bilan – Passif	4
Compte de résultat	5
Présentation de l'activité et faits marquants	6
NOTE 1 – PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS	7
NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS.....	8
Note 2.1 Portefeuille Titres	8
Note 2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme	12
Note 2.3 Prêts et créances	13
Note 2.4 Produits et charges d'intérêts et de commissions	19
Note 2.5 Dépréciations et provisions.....	22
NOTE 3 – AUTRES ACTIVITES	25
Note 3.1 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	25
Note 3.2 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	26
NOTE 4 – CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	26
NOTE 5 – IMPOTS	27
NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES.....	28
NOTE 7 – AUTRES INFORMATIONS	29
Note 7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	29
Note 7.2 Tableau des filiales et participations	31
Note 7.3 Hors Bilan	32
Note 7.4 Tableau des 5 derniers exercices.....	33
Note 7.5 Autres informations	34

Bilan – Actif

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Caisses, Banques Centrales, CCP		3 305 281	2 102 331
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0	0
Créances sur les établissements de crédit	2.3	1 433 891	639 571
Opérations avec la clientèle	2.3	2 200 895	2 458 600
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	1 475 721	1 199 907
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	393 228	483 475
Participations et activité de portefeuille	2.1	2 080	2 042
Parts dans les entreprises liées	2.1	106 994	110 322
Crédit bail et Locations avec option d'achat	2.3	0	0
Immobilisations incorporelles	7.1	66 596	66 443
Immobilisations corporelles	7.1	14 344	14 467
Autres actifs	3.1	163 892	73 401
Comptes de régularisation	3.1	29 851	25 009
Total de l'actif		9 192 773	7 175 567

Bilan – Passif

(En milliers d'euros)

Passif	Notes	31.12.2023	31.12.2022
Caisses, Banques Centrales, CCP		4 646	1 188
Dettes envers les établissements de crédit	2.3	3 002 701	996 251
Opérations avec la clientèle	2.3	5 352 575	5 473 768
Dettes représentées par un titre	2.3	148 157	41 724
Autres passifs	3.1	177 718	168 996
Comptes de régularisation	3.1	43 877	32 970
Provisions	2.5	4 159	4 405
Dettes subordonnées	6	0	60 033
Capitaux propres (hors FRBG)			
Capital souscrit	6	40 586	40 586
Primes liées au capital	6	281 040	281 040
Réserves	6	528	528
Résultat de l'exercice	6	128 380	65 736
Report à Nouveau	6	8 405	8 342
Total du passif		9 192 773	7 175 567

Compte de résultat

(En milliers d'euros)	Notes	31.12.2023	31.12.2022
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
+ Intérêts et produits assimilés	2.4	259 386	64 539
- Intérêts et charges assimilés	2.4	-181 487	-24 983
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilés	2.4	278	507
- Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	2.4	0	-302
+ Revenus des titres à revenu variable	2.1	54 007	49 631
+ Commissions (Produits)	2.4	145 276	147 917
- Commissions (Charges)	2.4	-11 194	-8 273
+ Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	2.1	38 564	8 620
+ Gains sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.1	74	64
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.2	1 537	3 280
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.2	-88	-108
+/- PRODUIT NET BANCAIRE		306 354	240 892
- Charges générales d'exploitation	4	-200 722	-171 692
- Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	7.1	-3 801	-3 242
+/- RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		101 831	65 958
+/- Coût du risque	2.5	1 308	1 481
+/- RESULTAT D'EXPLOITATION		103 138	67 439
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	7.1	41 592	-14
+/- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		144 731	67 425
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôt sur les bénéfices	5	-16 351	-1 689
+/- RESULTAT NET		128 380	65 736

Présentation de l'activité et faits marquants

Après une année 2022 où l'économie mondiale avait été principalement impactée par une forte et continue augmentation des niveaux d'inflation, l'année 2023 aura été marquée à l'inverse par un net reflux des prix à la consommation dans l'ensemble des principales zones économiques, pour se situer en décembre à 2,9% en zone euro contre 9,2% en 2022, 3,7% en France (5,9% fin 2022), 3,4% contre 6,5% aux Etats-Unis, et 4,0% fin 2023 contre 10,5% un an auparavant au Royaume-Uni.

Selon l'OCDE, si la croissance mondiale s'est montrée résistante en 2023 (3,1%), elle devrait ralentir en 2024, pour s'établir toutefois à 2,9%, grâce à l'assouplissement à venir des politiques monétaires qui devraient prendre en compte le net ralentissement de l'inflation.

Ainsi, les marchés émergents, plus particulièrement l'Inde et l'Indonésie, devraient grandement contribuer à la croissance mondiale cette année. La croissance américaine (attendue à 2,1%) devrait rester soutenue notamment par les dépenses des ménages et la bonne situation du marché du travail. La croissance européenne en revanche devrait quant à elle être plus à la peine avec une croissance limitée à 0,6% en 2024 puis 1,3%.

Les Banques centrales mondiales ont donc poursuivi en 2023 avec ardeur l'inflexion de leurs politiques monétaires entamée en 2022 en prolongeant vigoureusement la remontée de leurs taux directeurs afin de juguler les pressions inflationnistes.

Dans ce contexte de resserrement monétaire mondial généralisé, les taux du marché monétaire en euro ont donc très nettement progressé. Le principal taux de référence Ester s'est affiché en moyenne à 3,21% en 2023 (-0,01% en 2022), pour atteindre 3,88% en fin d'année contre 1,89% début 2023, tandis que le taux Euribor 3 mois moyen se situe à 3,43% (0,35% en 2022), pour terminer l'année à 3,91%.

Après avoir progressé de 3,11% fin 2022 à 3,56% au plus haut mi-octobre, les taux à 10 ans de l'emprunt d'Etat français se sont très fortement détendus pour terminer l'année 2023 sur un niveau de 2,56%, marqués notamment par les anticipations des marchés financiers quant à une complète inversion des politiques monétaires des banques centrales face au net reflux constaté de l'inflation en 2023, et de risques potentiels sur la croissance à maintenir une politique monétaire trop restrictive trop longtemps. Les taux à 10 ans des TNotes américains ont également connu le même type de mouvement en 2023, qui, après avoir progressé de 3,11% fin 2022 à 5,00% mi-octobre, ont terminé l'année 2023 à un niveau de 3,88%.

Sur le marché des changes, l'euro a légèrement progressé face au dollar en 2023 (+3,10%), la devise européenne étant ainsi passée de 1,0710 début 2023 à 1,1040 en fin d'année.

Le prix du baril de pétrole « brent » aura connu une année 2023 moins volatile que 2022, puisqu'il aura oscillé dans une fourchette comprise entre 71\$ et 96\$, pour terminer l'année 2023 aux alentours de 77\$ le baril.

Les marchés actions auront connu une année faste sur l'ensemble des zones géographiques, grâce notamment aux valeurs technologiques américaines. Le CAC 40 français a ainsi progressé de 16,52%, l'indice allemand XETRA Dax augmente de 23,59% et l'indice européen Eurostoxx 50 de 19,19%.

Aux Etats-Unis, l'indice SP500 progresse de 26,0%. Au Japon, l'indice Nikkei 225 affiche +28,3% en devise locale, tandis que l'indice chinois Shanghai composite s'affiche en repli de 3,0%, en recul pour la troisième année consécutive.

Le résultat net de Rothschild Martin Maurel est en hausse de 95,3% par rapport à l'exercice 2022, dû à la hausse de son PNB de 27,17% au cours de l'exercice 2023. La hausse est principalement dû à l'augmentation de la marge sur d'intérêts de 96,9%.

Après avoir pris connaissance de l'autorisation émise par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, les Associés ont décidé à l'unanimité de transformer la Société en société anonyme à Conseil

d'administration à compter du 31 octobre 2023. Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'a pas entraîné pas la création d'une personne morale nouvelle. La Société, conservant sa personnalité juridique, continue donc d'exister sous sa nouvelle forme sans aucun changement dans son actif ni dans son passif entre les titulaires actuels des actions composant le capital social.

NOTE 1 – PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Introduction

Les comptes de l'exercice 2023 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le bilan détaillé qui résulte de la stricte application des textes réglementaires est publié au BALO et communiqué sur demande.

Les informations présentées dans les annexes aux comptes annuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers de Rothschild Martin Maurel SA (RMM), de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

RMM est consolidée par intégration globale dans les comptes de Rothschild & Co SCA, domiciliée au 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes et méthodes comptables adoptés dans les états financiers au 31/12/2023 sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers au 31/12/2022 .

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices.

Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de Rothschild Martin Maurel, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes annuels et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à des estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- Le montant des dépréciations des actifs financiers (cf. Note 2.5), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. Note 7.1) ;
- Les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les avantages du personnel ainsi que les provisions pour litiges (cf. Note 4) ;

Informations sur les postes de bilan et de compte de résultat

Sauf indication contraire, les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en milliers d'euros.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 2 – INSTRUMENTS FINANCIERS**Note 2.1 Portefeuille Titres****Principes comptables :****Titres de Transaction :**

Les titres de transaction sont acquis dès l'origine dans le but de les revendre après une courte période de détention. Ils sont évalués à leur valeur de marché et les plus ou moins-values qui en résultent sont constatées immédiatement en résultat.

Titres de Placement :

Les titres de placement sont évalués individuellement, à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché. Le prix du marché est représenté par :

- Le cours au 31 décembre pour les titres cotés.
- La valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concernées, pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Rothschild Martin Maurel SA a opté pour l'étalement dans le temps des surcotes ou décotes constatées lors de l'acquisition des titres de placement conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement de l'ANC 2014-07.

Titres d'Investissement :

Le portefeuille d'investissement regroupe les titres à revenus fixes qui ont été acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

Titres de Participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :

Le portefeuille de participations regroupe les titres de participation dont la banque détient plus de 10% du capital, et les parts dans les entreprises liées. Ces titres sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice.

Des provisions sont éventuellement constituées pour tenir compte de leur valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concernées.

L'application du règlement ANC 2010-04 relatif aux transactions entre parties liées ne se traduit par aucune mise en exergue d'opérations, les transactions entre parties liées avec la Banque étant conclues à des conditions normales de marché.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres acquis dans l'objectif d'une détention durable et qui sont estimés utiles à l'activité de la Banque. Ces titres sont évalués individuellement, à la clôture de l'exercice, au plus bas du coût d'acquisition ou du prix du marché. Le prix du marché est représenté par :

- Le cours au 31 décembre pour les titres cotés,
- La valeur d'usage, déterminée en fonction de critères objectifs tels que l'actif net éventuellement réévalué ou la rentabilité des sociétés concernées, pour les titres non cotés.

Revenus du portefeuille titre :

Les revenus des actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement.

Les revenus sur obligations sont pris en compte selon la durée effective de leur détention au cours de l'exercice, ils incluent les retenues à la source sur intérêts et primes de remboursement.

Transferts de titres d'une catégorie à une autre :

Pour ce qui concerne les modalités de transfert de titres de transaction ou de titres de placement en titres d'investissement, le règlement ANC 2014-07 prévoit explicitement que, dans le premier cas, le reclassement est effectué au prix de marché du jour du transfert et, dans le second cas, les titres sont inscrits à leur prix d'acquisition, les provisions antérieurement constituées étant reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Critères de comptabilisation des titres reclassés :

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition

S'ils proviennent des titres de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

S'ils proviennent des titres de transaction, ils sont inscrits à leur valeur comptable déterminée selon les dispositions de l'article 2322-3 du règlement ANC 2014-07 au jour du transfert.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du règlement mentionné.

Les revenus sur obligations sont pris en compte selon la durée effective de leur détention au cours de l'exercice, ils incluent les retenues à la source sur intérêts et primes de remboursement.

Titres de transaction, d'investissement et titres de placement

(En milliers d'euros)	31/12/22			31/12/23		
	Valeur brute	Valeur nette	+/-value latentes	Valeur brute	Valeur nette	+/-value latentes
Titres de Transaction (*)	487 826	487 826	-	393 228	393 228	-
Titres de Placement	197	197	-	-	-	-
Titres d'investissement (**)	1 195 454	1 195 359	(95)	1 475 741	1 475 721	(20)

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement au titre de l'année 2023 sont à néant.

(*) Les titres de transaction sont tous négociables sur un marché actif.

(**) Dont 809 k€ de surcote / décote au 31 décembre 2023 pour le portefeuille d'investissement.

Titres

(En milliers d'euros)	Oblig. et effets publics	CDN	Billet de trésor.	OPCVM	Actions	Total	Dont créances rattachées	Dépréc.
Titres de transaction	-	-	-	393 224	4	393 228	-	-
Titres d'investissement	1 275 411	200 330	-	-	-	1 475 741	11 561	20

Echéancier titres

(En milliers d'euros)	Durée	≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	Indéterminée	Total
Titres de transaction		-	0	-	393 228	393 228
Titres d'investissement		356 945	607 679	511 118	-	1 475 741

Titres de participation, entreprises liées et autres titres détenus à long terme

(En milliers d'euros)	31/12/22			31/12/23			
	Valeur brute	Valeur nette	Créances rattachées	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Créances rattachées
Titres de Participation	2 042	2 042		2 080	-	2 080	-
Parts dans les entreprises liées ¹	64 01	63 92	46 395	56 909	(153)	56 757	50 237
Total	66 05	65 96	46 395	58 989	(153)	58 837	50 237

¹ Les sociétés Messine Participations et Messine SAS ont été fusionnées au sein de Rothschild Martin Maurel SA par Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) au 1er décembre 2023.

Cotés	Non cotés	Total
47	58 790	58 837

Etablissements	Autres	Total
18 894	39 943	58 837

Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros)	31/12/22			31/12/23		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Quote-part de résultat	46 395	-	46 395	50 237	-	50 237
Dividendes	3 235	-	3 235	3 770	-	3 770
Total	49 631	-	49 631	54 007	-	54 007

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation, de placement et assimilés**Portefeuille de négociation**

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Titres de transaction		
Plus-values de cession	127	459
Moins-values de cession	(1 183)	(638)
Réévaluation marché primaire	(2 833)	13 906
Total	(3 889)	13 727
Opérations de change	9 791	21 048
Opérations sur instruments financiers isolés	2 718	3 790
Total	8 620	38 565

Portefeuille de placement et assimilés

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Titres de placement		
Plus-values de cession	(1)	-
Net	(1)	-
Reprises	196	74
Net	196	74
Total Titres de placement	195	74
Frais d'acquisitions	(131)	-
Total	64	74

Note 2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

Principes comptables :

Les opérations sur instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclues dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan. Ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture :

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en Produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation*, de placement et assimilés dans la rubrique Résultat sur instruments financiers à terme.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Opérations de marché :

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument.

Ventilation du notionnel par nature

Au titre de micro-couverture :

(En millions d'euros)	31/12/22	31/12/23
SWAPS	87	59
CAP	0	0

En position isolée :

(En millions d'euros)	31/12/22	31/12/23
SWAPS	5	5
CAP	-	-

Note 2.3 Prêts et créances**Principes comptables :****Encours sains**

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances restructurées :

Les créances restructurées au sens du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel.

Cette décote est inscrite, au résultat, en coût du risque et, au bilan, en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée peut-être reclassée en encours sains lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Encours douteux :

Les créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus de 10 jours et moins de trois ou six mois sont qualifiées d'impayées.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus

par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Encours douteux compromis :

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Effets de commerce :

Les effets de commerce, remis par la clientèle, et en cours de recouvrement, sont classés avec les créances à vue sur établissements de crédit.

Opérations de crédit-bail :

Dans les comptes sociaux, les opérations de crédit-bail, sont considérées comme des immobilisations amorties suivant les taux de droit commun, selon le taux d'amortissement à la durée normale d'utilisation, et non pas suivant la durée du contrat.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque pour un contrat, l'encours financier est inférieur à la valeur comptable nette.

L'immobilisation est comptabilisée au coût d'acquisition déterminé à partir du prix d'achat, des frais accessoires, correspondant aux charges liées à l'acquisition du bien pour sa mise en service.

Les loyers sont enregistrés en produits d'exploitation bancaire, le produit de chaque loyer est étalé sur la période qu'il couvre.

Opérations libellées en devises :

Les créances, dettes et engagements libellés en devises sont évalués aux cours de change officiels à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, résultant des opérations de conversion, sont portés au compte de résultat.

TLTRO :

Le Conseil des gouverneurs a décidé de modifier les conditions applicables à la troisième série d'opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO III). Cet instrument a joué un rôle central pour contrecarrer les risques à la baisse sur la stabilité des prix pendant la phase la plus aiguë de la pandémie. Actuellement, compte tenu de l'accélération inattendue et exceptionnelle de l'inflation, il est nécessaire de le recalibrer pour garantir qu'il soit cohérent avec le processus plus large de normalisation de la politique monétaire et pour renforcer la transmission des relèvements des taux directeurs aux conditions du crédit bancaire. Le Conseil des gouverneurs a donc décidé d'ajuster les taux d'intérêt applicables aux TLTRO III à compter du 23 novembre 2022 et de proposer aux banques des dates supplémentaires de remboursement anticipé volontaire.

Le Conseil des gouverneurs a décidé d'augmenter les trois taux d'intérêt directeurs de la BCE de 75 points de base. Dès lors, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt seront relevés à respectivement 2,00 %, 2,25 % et 1,50 % à compter du 2 novembre 2022.

Le Conseil des gouverneurs a décidé d'ajuster les taux d'intérêt applicables aux TLTRO III. À compter du 23 novembre 2022, et jusqu'à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé de chaque opération TLTRO III en cours, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables à chaque opération sur la période. Le Conseil des gouverneurs a également décidé de proposer aux banques des dates supplémentaires de remboursement anticipé volontaire. Dans tous les cas, le Conseil des gouverneurs évaluera régulièrement la contribution des opérations de prêt ciblées à son orientation de politique monétaire.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2022.

Les intérêts liés aux opérations TLTRO sont composés d'un taux de base négatif de 0,5% et d'une surbonification de 0,5%.

Cette sur-bonification a déjà été confirmée à RMM pour la période se terminant en Juin 2022.

RMM considère que le taux incluant la possible bonification est un taux de marché car identique pour toutes les banques.

Les produits d'intérêts relatifs à ces opérations sont présentés dans la section 'Intérêts et produits assimilés'; leur montant est déterminé sur la base d'un taux par période, calculé sur toute la durée de vie des opérations et prenant en compte la bonification additionnelle temporaire en fonction des hypothèses d'atteinte des objectifs d'encours de prêts éligibles fixés par la BCE.

Le total des charges d'intérêts à payer au 31 décembre 2023 s'élève à 3 821 milliers d'euros.

Créances sur les établissements de crédit :

Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle. Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Prêt envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Comptes ordinaires débiteurs	74 068	90 022
Comptes et prêts à vue	39 384	51 392
Comptes et prêts à terme	167	797 665
Titres reçus en pension à terme	475 000	375 000
Titres reçus en pension à vue	50 583	118 683
Créances rattachées	368	1 128
Total	639 571	1 433 891

Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Comptes ordinaires	249 442	554 986
Comptes et emprunts à terme	745 404	2 429 439
Dettes rattachées	1 406	18 275
Total	996 251	3 002 701

Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Comptes Ordinaires débiteurs	1 221 514	1 046 571
Prêts consentis à la clientèle	1 220 607	1 139 152
Créances douteuses	36 050	32 299
Total	2 478 171	2 218 022
Dépréciation pour créances douteuses	(19 571)	(17 127)
Total	2 458 600	2 200 895

Opérations avec la clientèle par secteur d'activité et par zone géographique

	Autres prêts clientèle privé	Lombard - Client privé	Prêts autres que clientèle privée	Prêts hypothécaires - clients privés	31/12/23
Activités de services administratifs et de soutien	-	2 641	36 038	68	38 747
Activités financières et d'assurance	590	316 017	112 040	14 039	442 686
Activités immobilières	1 979	227 352	3 853	119 075	352 259
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	-	102 991	4 989	609	108 589
Administration publique, enseignement	-	-	-	-	-
Administration publique, santé	-	1 913	1 904	759	4 576
Agriculture, sylviculture et pêche	11	40	1 097	-	1 148
Arts, spectacles et activités récréatives	-	-	33	-	33
Autres activités de services	-	5 043	2 953	1 092	9 088
Commerce de gros / détail, transports, hébergement, restauration	5 036	2 785	-	697	8 518
Construction	-	14 522	2 313	1 469	18 304
Hébergement et restauration	-	4 515	3 068	5 909	13 492
Industrie manufacturière	-	90	5 066	-	5 156
Industries extractives et autres	-	-	1	-	1
Information et communication	0	-	7 859	166	8 025
Personnes physiques et autres	56 494	999 332	54 820	95 068	1 205 714
Production et distribution d'eau	-	-	-	-	-
Transports et entreposage	-	-	1 193	493	1 686
Total	64 110	1 677 241	237 227	239 444	2 218 022
	Autres prêts clientèle privé	Lombard - Client privé	Prêts autres que clientèle privée	Prêts hypothécaires - clients privés	31/12/23
Amériques	2 490	-	-	556	3 046
Australie et Asie	1	593	-	-	594
Autres	136	4 127	2	156	4 421
Autres pays d'Europe	15 274	177 780	44 138	7 450	244 642
France	45 992	1 432 226	193 086	217 191	1 888 495
Royaume-Uni	145	61 988	1	14 091	76 225
Suisse	72	527	-	-	599
Total	64 110	1 677 241	237 227	239 444	2 218 022

Dettes envers la clientèle

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Comptes ordinaires créditeurs	4 446 262	3 259 519
Comptes à terme	529 443	1 816 534
Comptes à régime spéciaux	274 182	181 779
Comptes créditeurs dépôts de garantie	164 401	46 154
Pensions	59 479	48 589
Total	5 473 768	5 352 575

Echéancier des emplois (en millions d'euros)

Concernant les opérations de crédit-bail, il s'agit de l'encours financier comptabilisé en hors bilan.

Durée	Inférieure ou égale à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Créances rattachées	TOTAL
Créances sur états de crédit à vue	141					141
Créances sur états de crédit à terme	498	300			0	798
Titres reçus en pension à terme	175	200			1	376
Titres reçus en pension à vue	119				0	119
Total Ets crédit	933	500	-	-	1	1 434
Créances sur la clientèle à vue	123				1	124
Créances à terme	449	594	809	202	24	2 077
Total clientèle	572	594	809	202	25	2 201

Les encours ci-dessus sont présentés hors créances douteuses.

Echéancier des ressources (En millions d'euros)

Durée	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Dettes rattachées	Total
Dettes envers les états de crédit	2 634	351			18	3 003
Total Ets crédit	2 634	351	-	-	18	3 003
Comptes à régime spécial	181				1	182
Dettes envers la clientèle	3 297				8	3 305
Pensions	49					49
Compte à terme	893	728	173		23	1 816
Total clientèle	4 419	728	173	-	32	5 352

Dettes représentées par un titre

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
TCN	41 724	148 157
Total	41 724	148 157

Note 2.4 Produits et charges d'intérêts et de commissions**Principes comptables :**Intérêts et commissions bancaires

Les intérêts sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis. En revanche, les commissions sont enregistrées pour l'essentiel, selon la date d'exigibilité et la date d'encaissement.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Les commissions qui rémunèrent un service continu, sont établies prorata temporis sur la durée de la prestation rendue, celles qui concernent les commissions et frais liés à l'octroi des crédits sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2014-07.

Intérêts et produits assimilés

(En milliers d'euros)	31/12/22			31/12/23		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations interbancaires	13 580	11 652	1 928	142 885	91 281	51 604
Opérations avec la clientèle	32 748	2 988	29 760	84 461	79 904	4 557
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	18 211	9 257	8 954	32 040	5 214	26 826
Produits & Dettes représentées par un titre	-	36	(36)	-	4 842	(4 842)
Emprunts subordonnés	-	1 050	(1 050)	-	245	(245)
Total	64 539	24 983	39 556	259 385	181 486	77 900

Opérations de location financement

(En milliers d'euros)	31/12/22			31/12/23		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	507	302	205	278	-	278
Total	507	302	205	278	-	278

Ventilation des commissions nettes

PRODUITS (En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Opérations effectuées avec des établissements de crédit et la clientèle	3 943	3 525
Opérations sur titres	34 923	31 372
Opérations de change	251	220
Droit de garde	8 602	8 755
Commissions sur assurance vie	26 003	26 927
Commissions sur produits structurés	423	603
Commissions sur contrat de liquidités	4 027	3 721
Commissions sur conseil et assistance	1 367	1 424
Commissions sur opérations de hors bilan	1 263	1 190
Commissions de gestion	46 802	48 699
Commissions de placement	11 665	11 655
Autres	8 647	7 185
Total	147 917	145 276

CHARGES (En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Opérations sur titres	2 577	3 026
Droit de garde	4	-
Commissions sur opérations de hors bilan	227	333
Commissions de placement	(273)	57
Frais de conservation	3 347	3 935
Autres	2 392	3 843
Total	8 273	11 194

COMMISSIONS NETTES	139 644	134 083
---------------------------	----------------	----------------

Note 2.5 Dépréciations et provisions

Principes comptables :

Dépréciation d'actifs

Les créances douteuses sont prises en compte pour la détermination des provisions constituées par dotation au compte de résultat lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, partiel ou total, apparaît.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes qui s'appuie sur des indicateurs de risque fondés sur une expertise historique, ajustée si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Les intérêts sur les crédits sont comptabilisés en compte de résultat jusqu'à leur entrée dans une procédure contentieuse. Les intérêts sur créances douteuses ou impayées font également l'objet d'une provision qui vient en diminution de ces mêmes intérêts.

Le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant des dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument.

Dépréciation des titres

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés du compte de résultat.

Titres d'investissement

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité, représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention.

Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique Gains nets sur actifs immobilisés.

Coût du risque

La charge nette de l'exercice, au titre des risques de non-recouvrement, est comprise dans la ligne "Coût du risque".

Cette charge est constituée par les créances irrécupérables non couvertes par des provisions, par des dotations aux comptes de provisions, diminuées des reprises devenues sans objet (par suite de l'amélioration constatée dans la situation des débiteurs) et des récupérations sur créances antérieurement amorties. Le calcul des provisions s'effectue dans le respect du règlement de l'ANC 2014-07. Les reprises de provisions dues à l'effet actuariel sont enregistrées en intérêts.

Crise en Ukraine

Dans l'ensemble, l'impact direct du conflit actuel en Ukraine sur le Groupe est faible. Ses expositions sont limitées en termes de nombre de clients, d'actifs sous gestion, de revenus, de portefeuilles de prêts ou de garanties détenues.

Nous maintenons systématiquement un examen analytique des créances déclassées

Au 31 décembre 2023, nous avons un encours d'environ 57 prêts garantis par l'Etat pour un montant total de 10,6 millions d'euros en France.

Dépréciations sur créances (En milliers d'euros)	01/01/23	Dotations	Reprises	Diff de Changes	31/12/23
Dépréciation clientèle	19 571	2 804	(5 248)	-	17 127
Impayés Crédit-Bail	-	195	-	-	195
Hors Bilan	-	169	-	-	169
Provisions Collectives	134	-	(84)	-	50
Total	19 705	3 168	(5 333)	-	17 541

Coût du risque (En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(3 858)	(3 088)
Dotations provisions pour risque commerciaux	(868)	-
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	(315)	(425)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	-	(819)
Reprises de provisions pour litiges	950	-
Reprises de provisions sur créances douteuses	5 065	4 396
Reprises de provisions utilisées	314	819
Récupération sur créances amorties	111	341
Reprise provision collective	82	84
Total	1 481	1 308

Provisions (En milliers d'euros)	01/01/23	Dotations	Reprises	31/12/23
Autres provisions pour risques	-	169		169
Provisions pour litiges	2 476	415	(734)	2 157
Provision pour médaille du travail	1 795		(11)	1 784
Provisions collectives	134		(84)	50
Total	4 405	584	(829)	4 159

RMM est soumise à un cadre juridique et réglementaire étendu. Dans ce contexte juridique complexe, RMM peut être impliquée dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales.

La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante de la Banque. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant RMM, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé, ou est indéterminé, ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent.

Lors de la préparation de ses états financiers, RMM procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles elle est impliquée. Une provision est enregistrée lorsque des pertes liées à ces procédures deviennent probables et que leur montant peut être estimé de manière fiable.

Pour évaluer les probabilités de pertes et le montant de ces dernières, et ainsi déterminer le montant des provisions pour litiges à comptabiliser, le recours à des estimations est important. La Direction réalise ces estimations en exerçant son jugement et en prenant en considération toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes.

Aucune provision sur les produits d'épargne à taux administrés n'a été enregistrée compte tenu du faible volume de ces produits.

Les dépréciations sur groupe d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

NOTE 3 – AUTRES ACTIVITES**Note 3.1 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation**

AUTRES ACTIFS (En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Instruments conditionnels achetés	20	8
Dépôts et cautionnements	11 208	26 376
Comptes de règlement opérations sur titres	46 667	121 635
Stocks	44	7
Débiteurs divers	6 071	4 682
Clients divers	2 746	2 374
Autres :	6 645	8 785
<i>Dont TVA :</i>	872	1 515
<i>Dont Prélèvement libératoire :</i>	3 081	7 189
<i>Dont Avances :</i>	2 380	2
<i>Dont Acomptes fournisseurs :</i>	311	79
Total	73 401	163 869

COMPTE DE REGULARISATION (En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Comptes d'encaissement	730	750
Charges constatées d'avance	540	578
Produits à recevoir	23 073	27 949
Comptes de régularisation divers	666	573
Total	25 009	29 851

AUTRES PASSIFS (En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Instruments conditionnels vendus	3	-
Comptes de règlement opérations sur titres	98 701	88 504
Dépôts de garantie	3 280	5 150
Prélèvements sociaux et fiscaux	62 945	75 921
Taxe sur la valeur ajoutée	3 049	6 752
Fournisseurs	659	1 067
Créditeurs divers	358	301
Total	168 996	177 695

COMPTE DE REGULARISATION (En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Indisponibles sur recouvrement	6 265	5 861
Compte d'ajustement sur devises - passif	1 626	15 181
Produits constatés d'avance	1 511	1 353
Charges à payer	15 967	19 800
Divers	7 602	1 682
Total	32 970	43 877

Note 3.2 Autres produits et charges d'exploitation bancaire**AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Les produits d'exploitation bancaire sont composés principalement de la refacturation d'une prestation de service à Rothschild & Co Continuation Limited pour 933 K€ et des refacturations de prestations administratives et de loyers pour 503 K€.

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire correspondent à diverses charges. Une charge de quote-part faite en commun pour le GIE UGP (Union de Garantie et de Placement) pour 60 K€.

NOTE 4 – CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL**Principes comptables :**

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- Les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en Frais de personnel lorsque ces derniers ont rendu les services rémunérés par ces avantages.

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Frais de personnel	118 189	140 235
Impôts et taxes	7 430	10 904
Services extérieurs	46 073	49 583
Amortissement et provisions	3 242	3 801
Total	174 934	204 524

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Salaires et traitements	68 929	84 226
Charges et taxes assises sur salaires	38 929	47 341
Intéressement et participation	10 242	9 194
Provision (médaille du travail, risque social)	89	(526)
Total	118 189	140 235

EFFECTIFS

Effectif moyen (France)	Hommes 2022	Femmes 2022	Total 2022	Hommes 2023	Femmes 2023	Total 2023
Cadres	296	317	613	306	329	635
Non cadres	30	67	96	53	89	142
Total France	326	384	709	359	418	777

Effectif moyen (Belgique)	Hommes 2022	Femmes 2022	Total 2022	Hommes 2023	Femmes 2023	Total 2023
Cadres	6	2	8	5	2	7
Non cadres	20	22	42	20	22	42
Total Belgique	26	24	50	25	24	49
Total Effectif	352	408	759	384	442	826

ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels le groupe et les salariés versent régulièrement des cotisations. Celles-ci sont comptabilisées sur l'exercice au titre duquel elles sont dues.

La Banque Rothschild Martin Maurel SA verse aux employés partant en retraite une indemnité calculée en fonction du salaire et de l'ancienneté dans la Banque.

La Banque a souscrit auprès d'AG2R la mondiale des contrats d'assurance sur ce risque. Elle verse à cet effet des primes dont le montant total est égal à son engagement actualisé.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est effectué par un actuair indépendant.

NOTE 5 – IMPOTS**IMPOT SUR LES BENEFICES**

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Résultat ordinaire courant de source française	465	14 485
Charge fiscale imputée à l'exercice	784	14 515
Charge fiscale imputée aux exercices antérieurs	(319)	(31)
Résultat ordinaire courant de source Belge	1 224	1 866
Charge fiscale imputée à l'exercice	1 223	1 685
Charge fiscale imputée aux exercices antérieurs	2	181
Total	1 689	16 351

NOTE 6 – CAPITAUX PROPRES

Le capital de Rothschild Martin Maurel SA est composé de 1 764 593 parts d'une valeur nominale de 23 euros.

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Capital	40 586	40 586
Réserves	281 569	281 569
Prime de fusion et d'émission	281 040	281 040
Réserve générale	528	528
Report à nouveau	8 342	8 405
Résultat	65 736	128 380

Variation des Capitaux Propres	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
Capitaux Propres au 31/12/22	40 586	281 040	528	8 342	65 736	396 232
Affectation du Résultat de l'exercice n-1				65 736	(65 736)	-
Distribution de Résultat Part des Commandités				(63 051)		(63 051)
Distribution de Résultat - Dividende Part des Commanditaires				(2 622)		(2 622)
Résultat de l'exercice					128 380	128 380
Affectation en report en nouveau						
Capitaux Propres au 31/12/23	40 586	281 040	528	8 405	128 380	458 940

A noter que depuis décembre 2019, RMM détient 60 millions d'euros de prêts subordonnés contractés auprès de Rothschild &Co Continuation Limited.

NOTE 7 – AUTRES INFORMATIONS

Note 7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables :

Elles sont traitées conformément au règlement de l'ANC 2014-07.

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Le Groupe Rothschild Martin Maurel SA ne pratique pas de décomposition de ses immobilisations, cette décomposition n'étant pas matérielle eu égard aux montants et aux types d'actifs concernés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation, qui ont été estimées dans les fourchettes suivantes.

Nature des immobilisations	Durée d'utilité
Agencements, Installations	7 à 10 ans
Matériels informatiques et logiciels	1 à 7 ans
Matériels de bureau	4 à 7 ans
Immeuble	20 à 50 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 5 ans

Des tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont réalisés à chaque clôture pour déterminer si elles doivent être dépréciées. Le test consiste à vérifier que la valeur globale du fonds de commerce de la banque Privée reste supérieure à la survaleur dégagée lors de son acquisition.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/22	31/12/23
Valeur nette Immo Corp / Incorp	(22)	(62)
Prix cession Immo Corp / Incorp	36	305
Provision sur immobilisations financières	(2 330)	(61)
Reprise sur immobilisations financières ¹	2 302	41 411
Total	(14)	41 592

¹ Les sociétés Messine Participations et Messine SAS ont été fusionnées au sein de Rothschild Martin Maurel SA par Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) au 1er décembre 2023.

IMMOBILISATIONS (hors crédit-bail)

(En milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS BRUTES	01/01/23	Acquisitions	Cessions	Autres	31/12/23
Immobilisations corporelles					
Terrains	895	-	-	-	895
Constructions	4 390	-	-	-	4 390
Agencements, installations	12 826	790	-	-	13 616
Matériel informatique et micro-informatique	488	34	-	-	522
Matériel et mobilier de bureau	1 284	62	-	-	1 347
Matériel de transport	1 860	429	(340)	-	1 948
Parts dans les SCI	4 532	-	-	-	4 532
Œuvres d'art	42	-	-	-	42
Acomptes sur immobilisations	(0)	170	-	-	170
Total immobilisations corporelles	26 318	1 485	(340)	-	27 463
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	14 060	2 497	-	-	16 557
Clientèle	49 309	-	-	-	49 309
Autres immobilisation incorporelles	13 416	-	-	-	13 416
Immobilisations en cours	89	-	(81)	(8)	(0)
Total Immobilisations incorporelles	76 874	2 497	(81)	(8)	79 282
AMORTISSEMENTS	31/12/23	Dotations	Reprises	Autres	31/12/23
Immobilisations corporelles					
Constructions	(1 340)	(92)	-	-	(1 431)
Agencements, installations	(7 890)	(1 028)	-	-	(8 918)
Matériel informatique et micro-informatique	(460)	(21)	-	-	(481)
Matériel et mobilier de bureau	(1 015)	(68)	-	-	(1 083)
Matériel de transport	(1 146)	(338)	278	-	(1 206)
~					
Total immobilisations corporelles	(11 851)	(1 546)	278	-	(13 119)
~					
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	(10 398)	(2 255)	-	-	(12 653)
Clientèle	(33)	-	-	-	(33)
Total Immobilisations incorporelles	(10 431)	(2 255)	-	-	(12 686)

Note 7.2 Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Part de Capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Données relatives au dernier exercice écoulé et clos : Chiffre d'affaires	Données relatives au dernier exercice écoulé et clos : Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
(En milliers d'euros)								
A/Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous								
1/ Filiales à plus de 50% de détention								
Rothschild & Co Wealth MANAGEMENT Monaco 11 Bd des Moulins BP175 MC 98003 Monaco Cedex	9 000	17 820	100,00%	18 897	18 897	24 170	3 364	1
AIX RABELAIS 29 avenue de Messine Paris 8 ème 75008	60	19	100,00%	171	73	35	18	-
ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE 29 avenue de Messine Paris 8 ème 75008	1 818	88 467	98,99%	29 340	29 340	204 073	59 127	-
MONTAIGNE RABELAIS 3 rue de Messine Paris 8 ème 75008	65	52 516	100,00%	8 232	8 232	-	7 151	4 480 559
GIE ROTHSCCHILD & CIE 3 rue de Messine Paris 8 ème 75008	100	-	100,00%	100	100	78 047	-	-
R&CO INVESTMENTS France 29 avenue de Messine Paris 8 ème 75008	40	(15)	100,00%	82	27	-	(15)	-
2/ Participations de 10% à 50%								
3/ Autre				2 167	2 168			
B/ Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations								
a) Filiales françaises (ensemble)								
b) Filiales étrangères (ensemble)								
2/ Participations non reprises au § A								
a) Dans des Sociétés françaises (ensemble)								
b) Dans des Sociétés étrangères (ensemble)								

Note 7.3 Hors Bilan

Exercice clos au 31 décembre 2023 (En milliers d'euros)

Engagements	2022	2023
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		
Engagements d'ordre de la clientèle	800 157	921 921
Engagements de garantie		
Garantie d'ordre de la clientèle	103 183	93 738
Engagements d'ordre d'étab de crédit		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	206 846	401 412
Engagements reçus d'entreprises d'assurance et de capitalisation	327	155
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	119 893	27 131
OPERATIONS EN DEVISES		
Opérations de change au comptant	85 852	310 589
Opérations de change à terme	1 921 479	116 003
<i>Devises à livrer</i>	<i>885 024</i>	<i>4 600</i>
<i>Devises à recevoir</i>	<i>1 036 455</i>	<i>111 403</i>

Note 7.4 Tableau des 5 derniers exercices

Exercice clos le 31/12/2023	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social	35 043	35 043	35 043	40 586	40 586
Nombre de parts émises	1 523 630	1 523 630	1 523 630	1 764 593	1 764 593
Nombre maximal de parts futures à créer par conversion d'emprunt participatif					
Opérations et résultats de l'exercice (En milliers d'euros)					
Produit brut d'exploitation bancaire	266 952	268 480	344 292	274 558	499 122
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	83 232	87 332	158 662	78 502	155 108
Impôts sur les bénéfices	2 083	2 117	2 900	1 689	16 351
Participation des salariés	4 899	6 750	10 608	10 242	9 195
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	72 842	78 796	146 977	65 747	128 380
Résultat distribué	72 795	78 774	146 910	65 672	82 895
Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	50,05	51,50	95,27	37,73	73,42
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	47,81	51,72	96,47	37,26	72,75
Dividende net attribué à chaque part	15,50	21,00	34,00	19,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	756	750	765	759	826
Montant de la masse salariale de l'exercice	58 117	59 460	63 769	68 912	84 142
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	32 669	34 335	37 241	38 961	47 342

Note 7.5 Autres informations

REMUNERATION DES ORGANES DE GESTION ET DE DIRECTION

La rémunération allouée au titre de l'exercice 2023 aux membres du Conseil de surveillance de Rothschild Martin Maurel SCS est de 87,8 milliers d'euros et de 65,9 milliers d'euros aux membres du Conseil d'administration de Rothschild Martin Maurel SA.

IMPLANTATION DANS LES ETATS OU TERRITOIRE NON COOPERATIFS

En 2023, Rothschild Martin Maurel SA ne détenait, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les Etats et territoires non coopératifs, tels que définis par l'arrêté ministériel du 6 janvier 2020 (publié au JO du 7 janvier 2020)

PUBLICATION RELATIVE AUX COMPTES BANCAIRES INACTIFS

Les articles L. 312-19 et L. 312-20 du Code monétaire et financier issus de la loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Sur l'année 2023, aucun dépôt de fonds a été réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations. A fin décembre 2023, 251 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant total estimé à 1 430 734 euros.

Strictement confidentiel

Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rothschild Martin Maurel

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 40 585 639 euros
29, avenue de Messine - 75008 Paris
323 317 032 RCS Paris

Table des matières

Table des matières	2
1. Environnement économique et financier	3
2. Comptes consolidés	4
3. Comptes annuels de la Société	4
4. Affectation du résultat de l'exercice 2023	5
5. Informations relatives à l'activité de RMM et de ses filiales	7
5.1 RMM	7
5.2 Filiales et participations	7
5.3 Prises de participation ou prises de contrôle	8
5.4 Cession de participations	8
5.5 Régularisation de participations croisées	9
6. Options d'achat ou de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites	9
7. Succursales	9
8. Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023	10
9. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé	11
10. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	11
11. Répartition du capital au 31 décembre 2023	13
12. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	14
13. Gestion de la trésorerie	15
14. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	16
15. Contrôle interne, évolutions réglementaires et maîtrise des risques	16
15.1 Descriptif du dispositif de contrôle interne	16
15.2 Dispositif de contrôle permanent	17
16. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce	18
17. Activité en matière de recherche et développement	19
18. Enveloppe globale des rémunérations de toute nature versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier	19
19. Mandats des membres du Conseil d'administration arrivant à échéance	19
20. Mandats des commissaires aux comptes	20
A. Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	21
B. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	22

Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, le présent rapport de gestion a pour objet de rendre compte de la situation et de l'activité de Rothschild Martin Maurel (la « **Société** » ou « **RMM** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que de vous présenter les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice. A l'occasion de la prochaine assemblée générale de la Société, il vous sera notamment proposé (i) d'approuver lesdits comptes et d'en décider l'affectation du résultat, (ii) de renouveler les mandats des commissaires aux comptes.

« **Groupe RMM** » désigne la Société et ses filiales consolidées.

1. Environnement économique et financier

Après une année 2022 où l'économie mondiale avait été principalement impactée par une forte et continue augmentation des niveaux d'inflation, l'année 2023 aura été marquée, à l'inverse, par un net reflux des prix à la consommation dans l'ensemble des principales zones économiques, pour atteindre en décembre 2,9% en zone euro contre 9,2% en 2022, 3,7% en France (5,9% fin 2022), 3,4% contre 6,5% aux Etats-Unis, et 4,0% fin 2023 contre 10,5% un an auparavant au Royaume-Uni.

Selon l'OCDE, si la croissance mondiale s'est montrée résistante en 2023 (3,1%), elle devrait ralentir en 2024, pour s'établir toutefois à 2,9%, grâce à l'assouplissement à venir des politiques monétaires qui devraient prendre en compte le net ralentissement de l'inflation.

Ainsi, les marchés émergents, et plus particulièrement l'Inde et l'Indonésie, devraient grandement contribuer à la croissance mondiale cette année. La croissance américaine (attendue à 2,1%) devrait rester soutenue notamment par les dépenses des ménages et la bonne situation du marché du travail. La croissance européenne, en revanche, devrait quant à elle être plus à la peine, avec une croissance limitée à 0,6% en 2024 puis 1,3%.

Les Banques centrales mondiales ont donc poursuivi en 2023 avec ardeur l'inflexion de leurs politiques monétaires entamée en 2022 en prolongeant vigoureusement la remontée de leurs taux directeurs afin de juguler les pressions inflationnistes.

Dans ce contexte de resserrement monétaire mondial généralisé, les taux du marché monétaire en euro ont par conséquent très nettement progressé. Le principal taux de référence Ester s'est affiché en moyenne à 3,21% en 2023 (-0,01% en 2022), pour atteindre 3,88% en fin d'année contre 1,89% début 2023, tandis que le taux Euribor 3 mois moyen se situe à 3,43% (0,35% en 2022), pour terminer l'année à 3,91%.

Après avoir progressé de 3,11% fin 2022 à 3,56% au plus haut à mi-octobre, les taux à 10 ans de l'emprunt d'Etat français se sont très fortement détendus pour terminer l'année 2023 sur un niveau de 2,56%. Ils sont notamment marqués par les anticipations des marchés financiers quant à une complète inversion des politiques monétaires des Banques centrales face au net reflux de l'inflation constaté en 2023, et de risques potentiels sur la croissance à maintenir une politique monétaire trop restrictive trop longtemps. Les taux à 10 ans des TNotes américains ont également connu le même type de mouvement en 2023, qui, après avoir progressé de 3,11% fin 2022 à 5,00% à mi-octobre, ont terminé l'année 2023 à un niveau de 3,88%.

Sur le marché des changes, l'euro a légèrement progressé face au dollar en 2023 (+3,10%), la devise européenne étant ainsi passée de 1,0710 début 2023 à 1,1040 en fin d'année.

Le prix du baril de pétrole « brent » a connu une année 2023 moins volatile que 2022, puisqu'il a oscillé dans une fourchette comprise entre 71\$ et 96\$, pour terminer l'année 2023 aux alentours de 77\$ le baril.

Les marchés actions ont connu une année faste sur l'ensemble des zones géographiques, grâce notamment aux valeurs technologiques américaines :

- Le CAC 40 français a ainsi progressé de 16,52% ;
- L'indice allemand XETRA Dax augmente de 23,59% et ;
- L'indice européen Eurostoxx 50 progresse de 19,19% ;
- Aux Etats-Unis, l'indice SP500 progresse de 26,0% ;
- Au Japon, l'indice Nikkei 225 affiche +28,3% en devise locale ;
- L'indice chinois Shanghai composite s'affiche en repli de 3,0% (en recul pour la troisième année consécutive).

2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés 2023 sont présentés selon le référentiel IFRS.

Le périmètre de consolidation est le suivant :

- Par **intégration globale**, toutes les filiales et succursales contrôlées par la Société, soit Rothschild & Co Asset Management SCS (anciennement Rothschild & Co Asset Management Europe SCS), Montaigne Rabelais SAS, Aix-Rabelais SAS, Wargny BBR SA, Courtage Etoile SNC, SCI du 20 rue Grignan, SCI Prado Marveyre, SCI du 6 rue de la Bourse, Rothschild & Co Wealth Management Monaco , Rothschild & Co Asset Management (Monaco), Rothschild & Co Investments France SAS, Rothschild & Co Wealth Management Belgium (succursale de RMM en Belgique), Rothschild & Co Wealth Management Milan Branch (succursale de RMM en Italie) et le fonds Trésor Plus.
- Par **intégration proportionnelle**, le GIE Rothschild & Co.

Le résultat consolidé, part du Groupe RMM, atteint 92 millions d'euros, en augmentation de 49% par rapport à l'exercice précédent. Le Produit Net Bancaire (« **PNB** ») s'élève à 407 millions d'euros en baisse de 10% par rapport à l'exercice précédent.

3. Comptes annuels de la Société

En ce qui concerne les comptes annuels, le total du bilan de RMM est passé de 7 176 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 9 193 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, le résultat net s'est établi à 128 millions d'euros en 2023 contre 66 millions d'euros en 2022.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Tableau 1. Affectation du résultat de l'exercice 2023 (sous forme SCS)

En €	
Résultat de l'exercice	45 804 190,4€
Report à nouveau antérieur	8 405 445,86€
Bénéfice distribuable	54 209 636,29€
Affectation :	
Part des commandités :	44 357 434,49€
- Part précipitaire	17 262 727,56€
- Rémunération des apports	27 094 706,93€
Part des commanditaires :	9 852 201,80€
- Dividendes (10,48€ par part)	1 446 166,64€
- Report à nouveau	8 406 035,16€
Total	54 209 636,29€

Tableau 2. Affectation du résultat de l'exercice 2023 (sous forme SA)

En €	
Résultat de l'exercice	82 576 014,27€
Report à nouveau antérieur	8 406 035,16€
Affectation à la réserve légale	(4 058 563,90)
Bénéfice distribuable	86 923 485,53€
Affectation :	
- Dividendes (15,36 € par part)	27 104 148,48€
- Réserve	41 410 525,50€
- Report à nouveau	18 408 811,52€
Total	86 923 485,53€

L'intégralité du dividende versé au titre de l'exercice 2023 aux actionnaires qui sont exclusivement des personnes morales, soit la somme de 72 907 749,60 euros, ne serait pas éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158, 3, 2° du Code général des impôts.

La somme de 18 408 811,52 euros serait portée en report à nouveau.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 27 mars 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués ont été respectivement de :

Tableau 3. Dividendes distribués aux associés commanditaires au titre des trois exercices précédents

En €	2020	2021	2022
Dividende net par part	21,00 €	34,00 €	19,00 €
Dividende net global	2 897 853 €	4 691 762,00 €	2 621 867,00
Dividende net global versé aux associés personnes morales non éligible à l'abattement prévu à l'article 158.3 2° du Code général des impôts	2 897 853 €	4 691 762,00 €	2 621 867,00
Dividende net global versé aux associés personnes physiques éligible à l'abattement prévu à l'article 158.3 2° du Code général des impôts	Néant	Néant	Néant

5. Informations relatives à l'activité de RMM et de ses filiales

5.1 RMM

Le résultat net de la Société est en augmentation de 95% par rapport à l'exercice 2022, dû à la baisse/hausse de son PNB de 27% au cours de l'exercice 2023. La hausse de 97% de la marge d'intérêt et les gains sur opérations de portefeuilles multipliés par 3,5 contribuent principalement à la hausse du PNB et du résultat net.

A l'inverse, les charges générales d'exploitation, avec une augmentation de 17% contribuent à la dégradation du résultat d'exploitation de RMM. Le coût du risque s'élève à 1,3 million d'euros à fin 2023.

La hausse du total bilan de 28% s'explique principalement par la hausse des dépôts Banque Centrale de 57% et dettes envers les établissements de crédit multipliées par deux partiellement compensées par une baisse des crédits à la clientèle de 10%.

5.2 Filiales et participations

- **Rothschild & Co Asset Management SCS (« RAM »)**, détenue à 99% par RMM, regroupe les activités de gestion d'actifs du Groupe RMM. Son chiffre d'affaires a augmenté de 13% par rapport à 2022.
- **Wargny BBR SA**, détenue par Montaigne Rabelais SAS à 94,66%, a pour activité la gestion de portefeuilles sous mandat. Elle est par ailleurs associée de la société de courtage Courtage Etoile SNC dont elle détient 99% des parts. Son chiffre d'affaires est en baisse de 15% par rapport à 2022.
- **Courtage Etoile SNC**, détenue à 99% par Wargny BBR, est une société de courtage. Son chiffre d'affaires est en baisse de 3% par rapport à 2022.
- **Rothschild & Co Investments France SAS**, détenue à 100% par RMM, a une activité de société « holding » et détient des participations dans plusieurs Sociétés de Libre Partenariat qui ont été constituées par le Groupe RMM et dont elle est associée commandité : RMM Invest 8 Europe, RMM Invest 8 North America, RMM Invest 9, RMM Invest 3, RMM Invest 10, RMM Invest 5, RMM Invest 12, RMM Invest 11, RMM EnR 1, RMM Lending 2 S.L.P., RMM Invest 13 S.L.P., RMM Real Estate 1, RMM Invest 15 S.L.P., RMM Impact 1 S.L.P., RMM Invest 14 S.L.P., RMM Invest 17 S.L.P., RMM US 1 S.L.P., RMM Invest 18 S.L.P., RMM US 2 S.L.P., RMM Invest 19 S.L.P.. Son chiffre d'affaires est non significatif.
- **Rothschild & Co Wealth Management Monaco** est un établissement de crédit basé à Monaco et détenu à 99,93% par RMM. Elle a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de 85,82% par rapport à 2022.
- **Rothschild & Co Asset Management Monaco**, détenue à 99,4% par Rothschild & Co Wealth Management Monaco, est une société de gestion de fonds communs de placements située à Monaco. Son chiffre d'affaires est en baisse de 10,02% par rapport à 2022.
- **Messine Participations SAS**, détenue à 100% par RMM, est une société « holding » qui n'a plus d'activité. Elle a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine qui a pris

effet le 1^{er} décembre 2023.

- **Messine SAS**, détenue à 100% par RMM, a pour objet social l'administration et la gestion de son patrimoine immobilier. Elle n'a plus d'activité depuis la cession de son principal actif immobilier en 2019. Elle a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine qui a pris effet le 1^{er} décembre 2023.
- **Montaigne Rabelais SAS**, détenue à 100% par RMM, est une société « holding ». Elle détient des participations dans Wargny BBR SA, et dans les sociétés suivantes dont elle est associé commanditaire : Rothschild & Co Asset Management SCS, Rothschild & Cie SCS, Rothschild & Co Immobilier SCS, Transaction R&Co SCS, Transaction R&Co Immobilier SCS et Rothschild & Co TA SCS.
- **Aix-Rabelais SAS**, détenue à 100% par RMM, a pour activité l'exercice de mandats de direction dans toute société à vocation patrimoniale détenue par des tiers. Sa contribution au résultat du Groupe RMM n'est pas significative.
- Le **GIE Rothschild & Co** a pour objet la prestation à ses membres de tous les services nécessaires à leurs activités respectives, l'acquisition des moyens nécessaires à cette activité de prestataire, et enfin la refacturation à ses membres des dépenses prises en charge en sa qualité de centrale d'achats auprès de divers fournisseurs.
- **SCI du 20 rue Grignan**, détenue à 99,99% par RMM, a pour activité l'acquisition et l'exploitation d'un immeuble à usage de bureaux, de commerce et d'habitation situé 20 rue Grignan à Marseille. Sa contribution au résultat du Groupe RMM n'est pas significative.
- **SCI du 6 rue de la Bourse**, détenue à 99,99% par RMM, a pour activité l'acquisition et l'exploitation d'un immeuble à usage de bureaux, de commerce et d'habitation situé 6 rue de la Bourse à Lyon. Sa contribution au résultat du Groupe RMM n'est pas significative.
- **SCI Prado Marveyre**, détenue à 99,99% par RMM, a pour activité l'acquisition et l'exploitation d'un immeuble à usage de bureaux, de commerce et d'habitation situé 2 rue Marveyre à Marseille. Sa contribution au résultat du Groupe RMM n'est pas significative.

TrésorPlus, est un fonds dédié géré par R&Co AM. Il s'agit d'un fonds « *buy & hold* » où les titres sont détenus jusqu'à l'échéance. Le fonds est investi en titres de créance et instruments du marché monétaire, à l'exclusion des titres subordonnés et des obligations convertibles. Seules les obligations dont la notation est supérieure ou égale à BBB sont éligibles. Les titres sont nécessairement émis en euro, le siège social de l'émetteur se situe au sein de l'OCDE, et le total des titres dont le siège de l'émetteur se situe en Italie se limite à 5% de l'actif net du FCP. La maturité des titres n'excède pas 3 ans, la sensibilité maximum du portefeuille du FCP étant elle-même limitée à 1,5. A ce jour, le total des investissements de RMM dans TrésorPlus s'élève à 101,4 millions d'euros.

5.3 Prises de participation ou prises de contrôle

Conformément à l'article L.233-6 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune autre prise de participation significative dans une société ayant son siège social en France ou prise de contrôle d'une telle société n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé.

5.4 Cession de participations

Aucune cession significative de participation n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

5.5 Régularisation de participations croisées

Conformément à l'article R.233-19 Code de commerce, il est précisé que, dans la mesure où la Société ne détient aucune action au sein du capital d'une société qui détiendrait elle-même une fraction du capital social de la Société supérieure à 10%, aucune régularisation n'a dû intervenir.

6. Options d'achat ou de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune option d'achat ou de souscription d'actions ou action gratuite n'a été attribuée par la Société au cours de l'exercice écoulé.

7. Succursales

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, il est précisé que la Société dispose des succursales suivantes :

- **Rothschild & Co Wealth Management Belgium**, située à Bruxelles (Belgique) qui a pour activité la tenue et la conservation de comptes titres pour les clients, la réception et transmission d'ordres sur ces comptes, l'octroi de crédits court terme inférieurs à un an et la structure de patrimoine, notamment l'ingénierie patrimoniale, les prestations de family office et le suivi par un banquier privé, et
- **Rothschild & Co Wealth Management Milan Branch** située à Milan (Italie), qui est régulièrement enregistrée auprès du registre de commerce local mais demeure inactive pour le moment. Elle aura pour activité principale la prise de dépôts et autres fonds remboursables, l'octroi de prêts, l'exécution d'opérations de paiement ainsi que les garanties et engagements.

Par ailleurs, la Société dispose d'établissements situés :

- 13 place des Quinconces - 33000 Bordeaux
- 43, rue Grignan - 13006 Marseille
- 18, cours Mirabeau - 13100 Aix-en-Provence
- 20, rue Grignan - 13006 Marseille
- 37, rue Paradis - 13001 Marseille
- 6, rue de la Bourse - 69001 Lyon
- 6, place du Président Thomas Wilson – 31000 Toulouse

8. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023

1. Par acte sous seing privé en date du 30 juin 2023, les associés de la Société ont pris acte de l'arrivée à son terme du mandat de Gérant Statutaire Référent de la société Rothschild Martin Maurel Associés et ont décidé de le renouveler pour une période de douze mois, soit jusqu'au 30 juin 2024.
2. Au cours de l'exercice écoulé, les associés ont également pris acte de :
 - la cession par RMM Gestion de vingt-et-une parts sociales à Rothschild & Co Wealth & Asset Management,
 - la cession par RCB Partenaires de dix parts sociales à Rothschild & Co Wealth & Asset Management,
 - la cession par RMM Partenaires de dix parts sociales à Rothschild & Co Wealth & Asset Management,
 - la cession par Rothschild Martin Maurel Associés de dix parts sociales à Rothschild & Co Wealth & Asset Management,
 - la cession par Cavour de trois parts sociales à Rothschild & Co,
 - la cession par Verdi de trois parts sociales à Rothschild & Co,

Il est toutefois précisé que ces cessions n'ont pas eu d'impact sur le contrôle de la Société qui reste détenue directement et indirectement à hauteur de 100% par la société Rothschild & Co SCA.

3. Par acte sous seing privé en date du 31 octobre 2023, les associés de la Société ont pris acte de la démission de de RCB Partenaires, RMM Gestion, Rothschild Martin Maurel Associés, RMM Partenaires, Messieurs Alexandre de Rothschild, Alain Massiera, Nicolas Bonnault, François Wat et François Pérol de leurs mandats de gérants.

Par le même acte, les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de changer la forme sociale de la Société : ils ont décidé de transformer la Société en société anonyme à Conseil d'administration à compter de 31 octobre 2023.

Les associés de la Société ont désigné, par le même acte, en qualité de membre du Conseil d'administration :

- Monsieur Jean-Philippe Thierry,
- Madame Luce Gendry,
- Monsieur Alain Cornu-Thénard,
- Monsieur Sylvain Héfès,
- Madame Nadine Koniski-Ziadé,
- Madame Lucie Maurel-Aubert,
- Monsieur François Pérol.

Lors de sa réunion du 31 octobre 2023, le Conseil d'administration a nommé :

- Monsieur François Pérol, en qualité de Directeur général et dirigeant effectif au sens de la réglementation bancaire, pour une durée indéterminée ;
- Monsieur Alain Massiera, en qualité de Directeur général délégué et dirigeant effectif au sens de la réglementation bancaire, pour une durée indéterminée,
- Monsieur Xavier de Laforcade, en qualité de Directeur général adjoint, pour une durée

- indéterminée,
- Monsieur Grégoire Salignon, en qualité de Directeur général adjoint, pour une durée indéterminée, et
 - Monsieur Jacques Richier en qualité de Censeur.
4. Le Conseil d'administration s'est réuni le 11 décembre 2023 et a pris acte du décès de son Président, Jean Philippe Thierry. Le Conseil a décidé de nommer Lucie Maurel Aubert en qualité de Présidente du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administratrice, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La composition du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés à la clôture de l'exercice est détaillée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

9. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Aucun événement pouvant nécessiter un ajustement des comptes ou une mention dans l'annexe et/ou dans le présent rapport n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

10. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Environnement général du Groupe R&CO

Dans un environnement macro-économique incertain, marqué par les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, les expositions du Groupe, comme en 2022 demeurent limitées. Après trois années record, le Groupe Rothschild & Co montre des signes de ralentissement en raison d'un environnement de marché moins favorable pour les métiers Global Advisory et Five Arrows tandis que les activités en Wealth & Asset Management ont bénéficié de la hausse des taux d'intérêts.

La Banque Privée et Gestion d'Actifs

Après un premier semestre 2023 solide, nous sommes prudents pour les perspectives 2024 puisque la reprise récente des marchés est fragile. La situation géopolitique difficile, les prochaines élections américaines et les données économiques mitigées créent beaucoup d'incertitudes pour 2024. L'environnement favorable aux taux d'intérêts se poursuivra au début de 2024, mais après un pic en 2023, nous nous attendons à ce que les Revenus Nets d'Intérêts diminuent en raison de la baisse des taux d'intérêts et de l'augmentation des coûts de financement (volumes plus élevés de comptes Clients rémunérés via des dépôts à terme et des fiduciaires).

Le Groupe R&Co continuera à investir dans la croissance du WAM et à améliorer sa plateforme opérationnelle.

Le développement de RMM en dehors des implantations historiques

La Société souhaite développer son activité en dehors de la France, de la Belgique et de Monaco via la création de succursales mais se trouve limitée par sa dénomination sociale. Il est ainsi envisagé de changer de dénomination sociale en Rothschild & Co Martin Maurel tout en continuant à utiliser le nom commercial Rothschild Martin Maurel en France. Après l'obtention d'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, prévue en mars 2024, les actionnaires se prononceront sur le changement de dénomination sociale et l'adoption d'un nom commercial.

Le projet « Lumières » ayant pour objectif de créer un « *booking center* » au Luxembourg, pour permettre aux clients de toutes les géographies de WAM (principalement la France et la Belgique, mais aussi l'Italie, l'Allemagne, la Suisse...) de déposer leurs actifs au Luxembourg, est envisagé.

Plusieurs entités de R&Co WAM souhaitent répondre aux besoins d'un certain nombre de clients de R&Co WM Belgique et RMM qui disposent de structures patrimoniales de droit luxembourgeois (ex. Soparfi) dont les actifs sont préférablement déposés au Luxembourg, ce que nous ne pouvons leur proposer à ce jour.

De nombreux clients de R&Co WM Belgique et RMM ont investi dans des contrats d'assurance luxembourgeois, avec le plus souvent la mise en place d'un Fonds Interne Dédié. Ce FID est aujourd'hui déposé chez RMM, mais notamment en période d'instabilité (élections...) certains clients ont souhaité transférer le dépôt de leur FID vers le Luxembourg et donc vers un dépositaire externe puisque nous n'avions pas l'offre.

Par ailleurs, alors que le groupe était historiquement absent du Luxembourg en banque privée, l'acquisition de Pâris Bertrand par R&Co Bank AG a permis à WAM d'avoir une présence en banque privée au Luxembourg, via la filiale de RBZ, R&Co WM Europe. Cette société gère des actifs, mais n'ayant pas le statut adéquat, ces actifs sont déposés à l'extérieur, dans plusieurs banques.

R&Co WM Europe propose actuellement à ses clients la gestion sous mandat, le passage d'ordres lié à cette gestion et le conseil en investissement.

Disposer d'une conservation locale à Luxembourg permettrait de proposer aux clients de R&Co WM Europe le transfert de leurs actifs dans nos livres, soit une rentabilité améliorée pour une partie des actifs, ainsi qu'une gestion « opérationnelle » plus intégrée et efficace.

Ce booking center pourrait ainsi accueillir les actifs de tout ou partie des clients européens actuellement suivis / gérés par WAM mais qui sont déposés à l'extérieur du Groupe.

Avec la création de la succursale, le projet est d'intégrer R&Co WM Europe, filiale de R&Co Bank AG, et de proposer à tous les clients un booking interne. La supervision de la succursale luxembourgeoise, intégrant R&Co WM Europe, sera confiée à Anne-Sophie Eymeoud.

L'objectif de la succursale ne sera pas de développer une activité de banque privée pour conquérir en direct une clientèle résidente dans les pays où WAM est présent (Allemagne, Belgique, France, Italie, Espagne, Suisse, ...). Les clients bookés au Luxembourg seront suivis et gérés dans les différentes géographies de WAM.

Le projet évaluera également si la succursale pourrait / devrait être dépositaire d'OPC de droit luxembourgeois.

11. Répartition du capital au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le capital de la Société était réparti comme suit :

Tableau 3. Répartition du capital au 31 décembre 2023

Associés	% de détention du capital
Groupe Rothschild & Co	100%
Dont :	
- Rothschild & Co Wealth & Asset Management	92,18%
- Rothschild & Co SCA	7,82%
Total	100,00%

Aucune autre personne morale ou physique ne détient, directement ou indirectement, plus de 5% du capital social ou des droits de vote de la Société.

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucune action d'autocontrôle au sein de la Société.

Plusieurs changements sont intervenus dans la répartition du capital au cours de l'exercice 2023, ils sont indiqués dans le paragraphe 8 ci-dessus.

12. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société vous sont présentées.

Les détails relatifs aux factures reçues ou émises par la Société dont le terme était échu et qui n'avaient pas été réglées au 31 décembre 2023 figurent dans les deux tableaux ci-dessous.

Il est précisé que les opérations de banque et opérations connexes ne sont pas incluses dans les informations reportées dans les délais de paiement.

Tableau 4. : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicative)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	-	84	13	4	34	166
Montant total des factures concernées (TTC)	-	125 164 €	332 316 €	131 591 €	751 960 €	1 341 031 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	-	0%	0%	0%	0%	1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes/créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (TTC)	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels ☒ Délais légaux					

Tableau 5. Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicative)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	-	48	58	22	51	179
Montant total des factures concernées (TTC)	-	301 553 €	316 482 €	961 100 €	790 000 €	2 369 135 €
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	-	0%	0%	0%	0%	1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes/créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (TTC)	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels ☐ Délais légaux					

Les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) inscrites au bilan de la Société au 31 décembre 2023 s'élevaient à 1 067 018 euros. Ces dettes ont été réglées en partie au cours du mois de janvier 2024. Il est à noter que l'échéance de certaines dettes est conditionnée par l'échéance de créances figurant à l'actif du bilan.

Il est précisé par ailleurs que les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) inscrites au bilan de la Société s'élevaient à 659 328 euros au 31 décembre 2022. Ces dettes avaient été réglées au cours du mois de janvier 2023.

13. Gestion de la trésorerie

La gestion de la trésorerie de Rothschild Martin Maurel s'exerce dans le cadre de règles strictes définies en commun avec la maison-mère Rothschild & Co : la priorité est donnée à la prudence, aux placements liquides à durée de vie courte ou facilement négociables ; les contreparties sélectionnées font l'objet d'un examen attentif.

Les supports de placement principaux sont constitués de dépôts en banque centrale ou dans les banques offrant les meilleures notations, de titres obligataires ne dépassant généralement pas une durée de vie de trois ans, d'investissements en fonds monétaires ou à court terme, de pensions avec une garantie en titres (« reverse-repos »).

Au cours de l'année 2023, le montant total de la trésorerie placée, en euros et en devises, a très fortement augmenté de 4 418 millions d'euros à 6 596 millions d'euros, soit une augmentation

nette de de 2 178 millions d'euros (+49,3%), hausse résultant de l'addition de plusieurs facteurs. Les crédits octroyés se sont ainsi affichés en baisse de 280 millions d'euros, tandis que les dépôts clientèle, dépôts à vue et comptes à terme, ne s'affichent qu'en très légère baisse (-64 millions d'euros). Il faut noter toutefois que les dépôts à vue ont continué leur forte baisse au cours de l'année 2023 (-1 478 millions d'euros) pour être transformés en dépôts à terme rémunérés (+1 414 millions d'euros).

La très forte hausse de la trésorerie au cours de l'année 2023 s'explique ainsi principalement par la poursuite du développement des synergies avec R&Co Bank Zürich et la mise en place de dépôts fiduciaires auprès de RMM des clients RBZ pour un montant total de 2 493 millions d'euros au 31/12/2022, soit une progression de +2 166 millions.

L'année 2023 s'est caractérisée par la lutte contre l'inflation des banques centrales, tout en essayant d'éviter de casser la croissance économique. La Banque centrale européenne, en augmentant son taux de facilité de dépôt de 2,0% à 4,0% entre janvier et septembre, tandis que la Réserve fédérale augmentait ses taux directeurs de 4,25% à 5,25% en 2023, a ainsi poursuivi le mouvement de renormalisation de sa politique monétaire le plus rapide depuis sa création.

Malgré la transformation des dépôts à vue en dépôts rémunérés et l'augmentation du coût du passif, les effets en termes de rentabilité globale sur les actifs de trésorerie ont été très largement positifs, considérant notamment qu'une part significative de ces actifs (50% environ des encours de trésorerie) sont replacés auprès de la BCE.

Toutefois, la dégradation des conditions financières fin octobre, a poussé les banquiers centraux à annoncer le pic de taux et ainsi permis aux investisseurs de se projeter sur une très forte accommodation en 2024, basée sur un mouvement de désinflation important. Les taux longs ont baissé sur les deux derniers mois de l'année de presque 120 pbs.

L'année 2024 n'échappera pas au fait que la banque centrale américaine donnera une fois de plus le tempo, avec un mouvement de désinflation plus rapide qu'en Europe et des taux plus élevés qui lui laissent ainsi plus de flexibilité que la Banque centrale européenne.

14. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, un rapport sur le gouvernement d'entreprise est annexé au présent rapport de gestion.

15. Contrôle interne, évolutions réglementaires et maîtrise des risques

15.1 Descriptif du dispositif de contrôle interne

- **La Direction des Risques**, dirigée par Eric Lancien, Directeur des Risques, lequel est rattaché hiérarchiquement à François Pérol, Directeur général et Dirigeant Effectif de RMM, et fonctionnellement à Adam Greenbury, Directeur des Risques du Groupe Rothschild & Co pour ses travaux concernant le périmètre hors RMM. Il est rattaché fonctionnellement à

Pierre-Laurent Bel (par ailleurs aussi responsable des risques de Rothschild &CO Bank Ag) nommé en 2023 responsable de Rothschild & Co WAM (Wealth&Asset Management). Eric Lancien est par ailleurs responsable du Contrôle Permanent au sens de l'article 16 de l'arrêté du 3 novembre 2014. Il a pour adjoint Adrien Rackelboom, responsable risques opérationnels et contrôle permanent (au sens de l'article 16 de l'arrêté du 3 novembre 2014).

- **La fonction d'Audit interne** est assurée par Nicolas Bréant, responsable de l'audit interne au sens de l'article 17 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et responsable du contrôle périodique du dispositif LCB-FT (au sens de l'article 17 de l'arrêté du 6 janvier 2021). Il est rattaché hiérarchiquement à Fabien Bonabaud (Directeur de l'audit interne de R&Co WAM) et fonctionnellement à Grégory de Lagrange Chancel (Directeur de l'audit interne du Groupe).
- **La Direction de la Conformité**, dirigée par Antoine Diguët, Directeur de la Conformité, lequel est rattaché hiérarchiquement à Alain Massiera, Directeur général délégué et Dirigeant Effectif de RMM, et fonctionnellement à Pierre-Henri Guizard, Directeur conformité WAM. Antoine Diguët est (i) responsable chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle du risque de non-conformité, et responsable du contrôle permanent du risque de non-conformité de Rothschild Martin Maurel (au sens des articles 16 et 28 de l'arrêté du 3 novembre 2014), (ii) responsable du contrôle permanent du dispositif LCB-FT, conformément à l'article 15 de l'Arrêté du 6 janvier 2021, et (iii) responsable de la mise en œuvre du dispositif LCB-FT, au sens de l'article L561-32 du Code Monétaire et Financier.

Les trois départements précités rendent compte de leur activité aux Dirigeants Effectifs de RMM, notamment au travers du Comité de Contrôle Interne, comité de supervision de l'activité des fonctions de contrôle interne du Groupe RMM, présidé par François Pérol.

15.2 Dispositif de contrôle permanent

15.2.1 Organisation du dispositif de contrôle permanent

a. Le contrôle permanent de 1er niveau : première ligne de défense

Les métiers (« la première ligne de défense ») sont chargés de la mise en place et du fonctionnement d'un système de gestion des risques. Les contrôles de premier niveau ont pour finalité de garantir, au niveau opérationnel, la sécurité, la qualité, la régularité et la validité des transactions. Ils sont réalisés au sein des métiers et sont exercés :

- De façon automatisée et/ou bloquante par des outils paramétrés à cet effet,
- Par les responsables hiérarchiques des agents réalisant les opérations contrôlées (supervision managériale),
- Par des opérationnels, dans le cadre de contrôles croisés (4 yeux),
- Par les équipes opérationnelles elles-mêmes dans le cadre de leurs activités habituelles (autocontrôle),
- Par du personnel dédié (équipes middle-office ou Back Office) ne réalisant pas de transactions.

b. Le contrôle permanent de 2ème niveau : deuxième ligne de défense

Le contrôle permanent de second niveau (« la deuxième ligne de défense ») est assuré par les fonctions exclusivement dédiées à des tâches de contrôle et indépendantes des métiers ; la Direction des Risques et la Direction de la Conformité.

Le contrôle permanent au sein de RMM opère avec les objectifs suivants ;

- Exhaustivité de la couverture du périmètre,
- Proportionnalité du dispositif de contrôle aux risques,
- Optimisation des travaux notamment par la mutualisation entre site et entités quand cela est possible, et par la capitalisation sur les contrôles réalisés par chaque fonction,
- Partage des résultats des contrôles entre les acteurs du contrôle permanent,
- Non-duplication des contrôles entre les différentes fonctions de contrôle de deuxième niveau,

La première et la deuxième ligne de défense constituent ensemble le contrôle permanent.

c. Le contrôle de niveau 3 : troisième ligne de défense

Le troisième niveau de contrôle est de la responsabilité de la fonction d'Audit Interne de RMM et du Groupe Rothschild & Co, qui assurent, au moyen d'enquêtes et selon un plan pluriannuel, le contrôle périodique de la conformité des opérations, du niveau de risque effectivement encouru, du respect des procédures, de l'efficacité et du caractère approprié des dispositifs de contrôle de 1er et 2ème niveau. L'Audit Interne évalue par une approche systématique et méthodique les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise et fait des propositions pour renforcer leur efficacité.

15.2.2 Coordination du dispositif

La gestion des risques coordonne le contrôle permanent. A ce titre, elle s'assure :

- de la cohérence des méthodes et de la formalisation des contrôles suivant le type de contrôles réalisés,
- de la bonne coordination du déroulé des contrôles, de la cohérence des résultats et actions correctives.

Elle coordonne la rédaction du rapport trimestriel sur le contrôle permanent à destination du Groupe Rothschild & Co et du rapport annuel sur le contrôle interne à destination de l'ACPR.

16. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce (les « **Conventions réglementées** »), applicable à la Société conformément aux dispositions de l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, sera présenté en Assemblée Générale.

Il est précisé qu'une nouvelle Convention réglementée a été autorisée au cours de l'exercice écoulé.

Pour toute information complémentaire, les actionnaires sont invités à prendre connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

17. Activité en matière de recherche et développement

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, la Société n'a exercé aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

18. Enveloppe globale des rémunérations de toute nature versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 aux personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier

En application de l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, les associés de RMM sous forme de SCS étaient consultés chaque année sur une résolution, spécifique au secteur bancaire, portant sur l'enveloppe globale des rémunérations de toute nature versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 aux membres du personnel identifiés comme « Preneurs de Risques Significatifs » (c'est-à-dire les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe RMM et/ou le profil de risque des entités régulées du Groupe RMM) tels que définis par les règles CRD et leur transposition en droit français (article L.511-71 du Code monétaire et financier) ainsi que les normes techniques de réglementation de l'Autorité Bancaire Européenne.

Il convient de noter que RMM n'est plus soumise à cette réglementation : Rothschild & Co Wealth & Asset Management, en sa qualité de Compagnie financière holding intermédiaire autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, est dorénavant supervisée sur base sous-consolidée. Les preneurs de risques significatifs sont par conséquent, identifiés au niveau de R&Co WAM pour l'ensemble de la division WAM.

19. Mandats des membres du Conseil d'administration arrivant à échéance

Les mandats de l'ensemble des membres du Conseil d'administration arriveront à l'expiration à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La liste des mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

20. Mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaires, la société Cailliau Dedouit et Associés (SA) et la société KPMG S.A., arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale.

Il vous sera proposé de les renouveler pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Nous vous invitons à approuver par votre vote le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Fait à Paris, le 11 mars 2024.

Copie certifiée conforme à l'original

DocuSigned by:
Alain Massiera
06169911451E469...

Annexes

A. Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Exercice clos le 31/12/2023	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social	35 043	35 043	35 043	40 586	40 586
Nombre de parts émises	1 523 630	1 523 630	1 523 630	1 764 593	1 764 593
Nombre maximal de parts futures à créer par conversion d'emprunt participatif					
Opérations et résultats de l'exercice (En milliers d'euros)					
Produit brut d'exploitation bancaire	266 952	268 480	344 292	274 558	499 122
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	83 232	87 332	158 662	78 502	155 108
Impôts sur les bénéfices	2 083	2 117	2 900	1 689	16 351
Participation des salariés	4 899	6 750	10 608	10 242	9 195
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	72 842	78 796	146 977	65 747	128 380
Résultat distribué	72 795	78 774	146 910	65 672	82 895
Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	50,05	51,50	95,27	37,73	73,42
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	47,81	51,72	96,47	37,26	72,75
Dividende net attribué à chaque part	15,50	21,00	34,00	19,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	756	750	765	759	826
Montant de la masse salariale de l'exercice	58 117	59 460	63 769	68 912	84 142
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	32 669	34 335	37 241	38 961	47 342

B. Rapport sur le gouvernement d'entreprise